

CONSEIL SYNDICAL DU 19 MAI 2015 – 18h00/20h30
Salle des mariages – AMPUIS

COMPTE-RENDU

Etaient présents

Délégués titulaires : BAZILE Vanessa, BERTHELET Daniel, BOSIO Claude, CHARLES Christophe, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, KECHICHIAN Max, KOVACS Thierry, LAMBERT Gérard, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, THOMASSY Jean-André, TISSOT Jean, BERNARD Nicole, BONNETON Gilles, CAYOT Jean-Paul, CHARVET Francis, DI BIN Roberte, GENTY Philippe, GERIN Didier, MONTEYREMARDE Christian, PONCIN Vincent, SENER Hasan, VIAL Gilles, BOURGET Vincent, CAIRE Jérôme, DELAPLACETTE Philippe, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, BONNET Céline, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, BANCHET Gérard, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, JURY Christiane, POLETTI Jean-Louis, ZILLIOX Charles

Délégués suppléants : DEHAENE Dominique, DREVON Gilbert, GIRARDON-TOURNIER Lucette, GRANADOS Alain, LAIGNEL Sylvain, LOUIS Bernard, PELLOUX-PRAYER Pierre, POLO Isidore, TARDY Sébastien, BRUNET Florent, DE FLAUGERGUES Frédéric, ROZIER Jean-Marc, CABANTOUS Matthieu, EDELY Daniel, PEYSSELON Valérie

Etaient excusés : CHARMET Michel, METRAL Patrick, MOLINA Richard

Techniciens et autres présents : RIBAUD Cécile, FONTVIEILLE Isabelle, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

- ➔ **1 - Introduction**
 - Validation du compte-rendu du conseil syndical du 31 mars 2015
 - Approbation de l'ordre du jour
- ➔ **2 - Retour sur les décisions prises en bureau syndical depuis le conseil syndical du 24/02/15**
- ➔ **3 - Réseau de Veille Ecologique – Présentation du plan d'actions 2015 - 2018 (élu et technicien référent : Charles Zilliox et Pauline Rohner)**
- ➔ **4 - Projets de délibérations administratives et budgétaires**
 - D/2015/20 – Autorisation au président à signer une convention de partenariat avec l'association Nature Vivante pour l'opération « connaissance et préservation des pelouses sèches – secteur nord drômois du Scot » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot
 - D/2015/21 - Autorisation de demande de subvention au CDDRA Drôme des Collines pour l'opération « connaissance et préservation des pelouses sèches – secteur nord drômois du Scot » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot
 - D/2015/22 - Autorisation au président à signer la convention de partenariat avec l'école Emile Cohl de Lyon pour la réalisation d'une bande dessinée sur les enjeux de l'aménagement du territoire et du Scot

- D/2015/23 – Délibération modifiant la délibération D/2015/10 du 21/03/2015 créant un poste de secrétaire comptable à temps complet non titulaire de catégorie C afin de créer un poste de titulaire
- D/2015/24 - Autorisation au président de demander le remboursement des frais de transport pour le voyage d'études du GPRA à Montpellier

→ **5 - Présentation de la partie 3 du diagnostic du Scot par l'Agence d'urbanisme, mettant en évidence les caractères « promoteur » et « coopératif » du territoire issus de la démarche prospective**

→ **6 – Questions diverses**

→ **Introduction**

Le quorum étant atteint, P.Delaplacette ouvre la séance en remerciant la mairie d'Ampuis pour son accueil et en invitant G. Banchet a un mot d'introduction.

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 31 mars 2015
 - Validé à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour
 - Validé à l'unanimité

→ **Retour sur les décisions prises en bureau syndical depuis le conseil syndical du 24 février 2015**

C. Le Jeune présente l'ensemble des décisions adoptées sur la base de la note de synthèse afférente.

→ **Réseau de veille écologique**

C. Zilliox introduit la présentation et donne la parole à C. Le Jeune pour la présentation technique du plan d'actions. Le plan d'actions proposé ne soulève pas d'objection. P. Delaplacette clôture la présentation.

→ **Projets de délibérations administratives et budgétaires**

- **D/2015/20 – Autorisation au président à signer une convention de partenariat avec l'association Nature Vivante pour l'opération « connaissance et préservation des pelouses sèches – secteur nord drômois du Scot » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot**

Dans le cadre de la révision du Scot, le Syndicat mixte des rives du Rhône doit définir des objectifs de maintien voire d'amélioration de la biodiversité. Il doit également produire des indicateurs pour suivre l'évolution de la biodiversité et évaluer l'impact sur celle-ci.

Un plan d'actions 2015-2018 a été élaboré dans le cadre du réseau de veille écologique du Scot pour accompagner la révision du Scot en ce sens. Ce plan comporte des actions visant à homogénéiser la connaissance naturaliste sur le nouveau périmètre du Syndicat mixte, en particulier sur des espaces



naturels à forts enjeux (zones humides, pelouses sèches, forêts anciennes et alluviales) et participant aux continuités écologiques du territoire.

En 2015, il est proposé de poursuivre sur le nord-Drôme et le nord-Ardèche le travail d'inventaire des pelouses sèches engagé en 2013 et 2014 sur l'Isère rhodanienne. Le SMRR, en tant que maître d'ouvrage, délèguera la réalisation de cet inventaire à l'association Nature vivante par le biais d'une convention partenariale, comme pour l'inventaire mené dans l'Isère rhodanienne.

Il est proposé au conseil syndical de délibérer pour autoriser le président à signer la convention entre le SMRR et l'association Nature Vivante pour poursuivre sur 2015 un inventaire des pelouses sèches sur le nord-Drôme et le nord-Ardèche dans le cadre du réseau de veille écologique et de la révision du Scot.

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/21 - Autorisation de demande de subvention au CDDRA Drôme des Collines pour l'opération « connaissance et préservation des pelouses sèches – secteur nord drômois du Scot » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot**

Dans le cadre du plan d'action du réseau de veille écologique du Scot pour le suivi de la biodiversité, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a porté un inventaire des pelouses sèches sur l'Isère rhodanienne, qui a débuté par le pays viennois en 2013 et s'est poursuivi sur le pays roussillonnais en 2014. En 2015, il a été décidé de poursuivre sur le nord-Drôme et le nord-Ardèche ce travail d'inventaire et de déléguer à l'association Nature Vivante, par le biais d'une convention partenariale, la réalisation de cet inventaire (sous réserve du vote de la délibération D/2015/21).

Le président rappelle que le projet « connaissance et préservation des pelouses sèches du secteur nord Drômois » peut être inscrit au Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de Drôme des Collines – Valence – Vivarais, sous le numéro d'action 15, intitulée « Sensibiliser les acteurs du territoire au développement durable et à la transition écologique ».

Le président propose au Conseil syndical de délibérer pour l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du CDDRA Drôme des Collines – Valence – Vivarais pour réaliser cette action.

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/22 - Autorisation au président à signer la convention de partenariat avec l'école Emile Cohl de Lyon pour la réalisation d'une bande dessinée sur les enjeux de l'aménagement du territoire et du Scot**

Le Schéma de Cohérence Territoriale fait appel à des concepts et des temps longs qui sont parfois difficilement appropriables et nécessitent de la pédagogie pour être compris. En ce sens, un plan de concertation 2014-2018 a été élaboré pour accompagner la révision du Scot des rives du Rhône. Ce plan prévoit des actions « grand public » (ex. réunions publiques), des actions plus ciblées (ex. rencontre des notaires, des promoteurs immobiliers, des lycéens, ...) et proposent de nouvelles formes de concertation pour interpeller et communiquer autrement (ex. le Scot en bande dessinée).

Le projet de bande dessinée vise à illustrer de manière tout à fait concrète et ludique les enjeux d'aménagement et de développement portés par le Scot notamment en matière de développement urbain, de développement économique, de préservation des espaces agricoles et naturels. Il s'adresse à un public large d'acteurs et usagers du territoire.

Il est demandé au Conseil syndical de délibérer pour autoriser le président à signer la convention de partenariat entre le SMRR et l'école et l'association Emile Cohl pour la réalisation de la Bande Dessinée.

→ Validé à l'unanimité



- **D/2015/23 – Délibération modifiant la délibération D/2015/10 du 21/03/2015 créant un poste de secrétaire comptable à temps complet non titulaire de catégorie C afin de créer un poste de titulaire**

Suite à la difficulté de recruter un agent non titulaire pour le poste de secrétaire comptable et au choix d'une candidate titulaire, P. Delaplacette propose de délibérer pour modifier la délibération votée au précédent conseil syndical.

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/24 - Autorisation au président de demander le remboursement des frais de transport pour le voyage d'études du GPRA à Montpellier**

Le GPRA Rhône-Médian a organisé d'un voyage d'études à Montpellier le 22 avril dernier sur le thème de la valorisation des Déchets d'Activité Economique (D.A.E.). Une commande groupée a été adressée pour la majorité des participants concernant le trajet aller/retour en TGV.

Etant donné que le SMRR est en charge de l'hébergement de l'équipe projet du GPRA et assure le rôle de « pot commun » des contributions des intercommunalités pour ses frais de fonctionnement (animation et études), la facture lui est destinée.

Les modalités de remboursement avaient été précisées dans le bulletin d'inscription envoyé à tous les participants en indiquant qu'un titre administratif d'un montant correspondant à leurs billets de trains serait envoyé à leur collectivité employeur.

Le montant global des frais de déplacement pour cette opération s'élève à 1 184 €.

Il convient de délibérer en vue de demander le remboursement des frais de déplacements engagés par le SMRR à l'occasion de ce voyage d'étude, auprès de chaque collectivité territoriale de laquelle relève les participants.

→ Validé à l'unanimité

→ Présentation de la partie 3 du diagnostic du Scot

La partie 3 du diagnostic a été traitée en trois sous-parties.

P. Delaplacette rappelle le contexte de la révision du Scot et donne la parole à l'Agence d'Urbanisme de Lyon qui présente la première partie « Un territoire productif et une économie de plus en plus orientée vers les services à la population ».

C. Zilliox propose de parler de « manque de création d'emplois » plutôt que de « perte d'emplois » qui est trop négatif.

A. Scherer fait remarquer une erreur sur les pertes d'emplois à Saint-Désirat qui concernent majoritairement Plastic Omnium. Elle rappelle qu'à Annonay et Davézieux, une étude a montré que 5 000 m² de bureaux sont actuellement vides ce qui explique le faible nombre de constructions de bureaux sur l'agglomération. Concernant l'emploi public, l'hôpital d'Annonay est le 2^{ème} employeur du bassin et constitue donc un élément important d'attractivité pour le territoire.

M. Deleigue demande pourquoi l'attractivité de Valence est peu abordée par rapport au triangle Saint-Etienne / Lyon / Grenoble. Valence n'est elle pas suffisamment dynamique et peut-on attendre quelque chose du valentinois pour renforcer l'attractivité des Rives du Rhône. Le territoire peut-il jouer un rôle de pont entre Valence et Lyon ?

La zone d'influence de Valence est selon l'Agence sans commune mesure par rapport à l'axe Saint-Etienne / Lyon / Grenoble. Le territoire doit d'ailleurs se considérer comme « la porte du sud de la France » et regarder plus loin que Valence, c'est-à-dire en direction de l'arc méditerranéen.



D. Sauze se demande si les grandes entreprises, qui constituent de vraies opportunités pour le territoire aujourd'hui, ne représentent pas un risque dans le futur en lien avec les centres de décisions extérieurs au territoire.

P. Delaplacette indique que le Rovaltain constitue un secteur attractif, notamment avec la gare TGV. Il insiste sur la nécessité d'avoir une vraie stratégie à l'échelle du territoire des rives du Rhône pour faire face aux pressions extérieures et pour anticiper les mutations à venir en matière de développement économique et d'emploi.

T. Kovacs souhaite avoir des précisions sur la possible surreprésentation des grands groupes sur les Rives du Rhône en comparaison avec d'autres territoires.

Suite au Conseil Syndical, l'Agence d'Urbanisme de Lyon a apporté une réponse à cette question :

Ce tableau présente le ratio des « entreprises de 200 salariés et plus pour 1000 entreprises. Il confirme la forte représentation des entreprises de + de 200 salariés dans le territoire, nettement devant tous les autres Scot hors le Scot de Lyon (avec un ratio proche au demeurant) et devant ceux de Saint Etienne et du Nord Isère.

LIB Scot	Nombre total d'entreprises au 1er janvier 2014	Nombre d'entreprises de 200 salariés et +	Nombre d'entreprises de plus de 200 salariés pour 1000 entreprises
Agglomération Lyonnaise	95 701	299	3,1
Sud Loire	27 112	57	2,1
Rives du Rhône	13 297	39	2,9
Nord-Isère	11 159	27	2,4
Beaujolais	12 769	19	1,5
Bucopa	7 256	14	1,9
Ouest Lyonnais	7 943	10	1,3
Scot du Roannais	5 824	9	1,5
Val de Saône - Dombes	3 389	5	1,5
Boucle du Rhône en Dauphiné	4 404	4	0,9
Loire centre	3 569	3	0,8
Dombes	1 768	1	0,6
Monts du Lyonnais	1 789	1	0,6
inter-Scot	195 980	488	2,5

Source: Insee Sirene au 1er janvier 2014

NB : il s'agit ici des entreprises. Sont pris en compte les effectifs des sièges y compris filiales

L'agence indique que les grandes entreprises sont plus représentées sur les territoires traversés par de grands axes de communications, et notamment sur les Rives du Rhône. L'axe rhodanien a permis de mieux capter ces grandes entreprises. L'Agence apportera toutefois des compléments pour vérifier leur poids par rapport à la population en comparaison d'autres territoires.

C. Le Jeune fait remarquer que le territoire dispose encore de ses propres aires urbaines (INSEE) contrairement à d'autres territoire comme le Nord-Isère qui a vu son aire urbaine fusionner avec celle de Lyon.

Un élu fait remarquer que le cas de Norbert Dentressangle est un cas remarquable qui représente bien un problème de société actuel avec un pays incapable de conserver ce grand groupe. Concernant



Plastic Omnium, ce groupe est soumis aux commandes automobiles et a recours à de nombreux intérimaires.

C. Le Jeune indique que Plastic Omnium et Iveco ont mis en place une démarche intéressante de « prêt de salariés » en fonction du contexte économique de chacun.

C. Jury demande pourquoi les chiffres sur l'emploi datent de 2011.

L'Agence indique que les données INSEE de 2011 sont les seules données existantes pour connaître l'emploi total sur le territoire.

L'Agence d'Urbanisme présente la deuxième partie du diagnostic : « la vallée du Rhône, élément structurant dans l'organisation économique du territoire ».

A. Scherer évoque la problématique des friches à Annonay. Avec le projet de transformation de l'ancienne friche Faya en secteur commercial et la reconversion de l'ancienne friche Vidalon en pépinière d'entreprises, il n'y a plus aujourd'hui de friche sur Annonay, hormis certaines difficilement exploitables aujourd'hui. Le diagnostic a pointé la faible disponibilité du foncier économique sur le bassin d'Annonay (9 ha à Marenton) et pose donc la question du besoin de développer du foncier à vocation d'activités pour qu'Annonay Agglo reste attractive. Elle rappelle la nécessité d'une desserte performante entre Annonay et la vallée et demande des précisions sur les sites pollués identifiés.

C. Le Jeune indique que les zones polluées proviennent d'une base nationale (Basol, Basias) et que ces sites peuvent concerner par exemple des zones autrefois occupées par une station service. Concernant les friches, doivent aussi être pris en compte les bâtiments vacants, notamment dans les zones commerciales et artisanales.

P. Genty indique que concernant les risques industriels, il faut parler de « rayon de sécurité de 2 km » et non de « périmètre de sécurité ». Il rappelle qu'il est indispensable d'améliorer la cohérence et de travailler en commun entre les CDDRA et le Scot.

C. Bosio demande que soient pris en compte le PPRT du port pétrolier de Givors et de l'entreprise Finorga.

V. Poncin rappelle que le classement SEVESO constitue aussi un atout économique pour le territoire avec des entreprises qui s'installent sur ces secteurs spécifiques.

P. Delaplacette pointe le fait qu'il est important de peser face à l'Etat sur les grands projets mais que cela nécessite d'avoir un projet fort et cohérent à l'échelle du territoire avec 3 agglomérations moteur au service de l'ensemble du territoire.

L'Agence d'Urbanisme présente la troisième partie du diagnostic « Un territoire doté d'atouts touristiques et culturels importants ».

G. Banchet indique que le territoire est attractif. Ampuis notamment aménage les bords du Rhône. Mais il demande si cette attractivité existera toujours à l'avenir à cause notamment du CFAL et des problèmes liés aux grandes infrastructures routières.

O. Delorme regrette que la présentation porte essentiellement sur l'urbain et pas assez sur les richesses en terme de paysage et de patrimoine dans les zones rurales avec notamment les côteaux de la vallée du Rhône ou le label vignoble et découverte.

C. Zilliox précise que ce label constitue une collaboration réussie entre le Pilat Rhodanien, la Région de Condrieu, ViennAgglo et le Parc du Pilat. Il pointe aussi les actions nature menées par le Parc et les deux sites fluviaux de loisirs à Saint-Pierre de Bœuf et Condrieu-les-Roches.



T. Kovacs demande que Vienne ne soit pas identifié uniquement sur son patrimoine Gallo-Romain. La ville dispose de 40 monuments classés qui datent de différentes époques.

F. De Flaugergues fait remarque que les chambres d'hôtes n'apparaissent pas dans les capacités d'hébergement présentées par l'Agence.

D. Sauze souhaite que les élus se projettent à l'avenir sur la capacité à promouvoir le territoire tous ensemble à l'échelle du SMRR qui n'est pas aujourd'hui un territoire de promotion touristique.

D. Gerin indique qu'il faut réfléchir dès aujourd'hui. Le rôle des élus est de porter des actions en synergie. Par exemple, le projet de grand carénage de la centrale va permettre l'arrivée de 2000 à 3000 personnes sur le territoire pour quelques années. Il faut réfléchir dès aujourd'hui avec les grands donneurs d'ordre. Les habitations qu'il faudra créer pour ces personnes pourraient constituer à l'avenir un potentiel pour l'accueil de touristes.

A 20h30, P. Delaplacette remercie les élus présents et clôt la séance.

